

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE
PIAT / Direction Patrimoine Foncier

MARCHÉ PUBLIC
Procédure concurrentielle avec négociation

Marché global de
performance concernant 9
bâtiments du Département
de la Charente

Règlement de la consultation (RC)

Phase candidature (AAPC)

Consultation n°	2024T0203
Date limite de remise des candidatures	31/05/2024 à 17 heures

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

PIAT / Direction Patrimoine Foncier

Adresse : 31 boulevard Emile Roux

CS 60 000

16917 ANGOULEME CEDEX 9

Téléphone : 05.16.09.50.00

La personne en charge du dossier est : Fabien PELLETIER - Chargé d'opérations

Assistant à maîtrise d'ouvrage : SERMET Sud-Ouest

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Marché public global de performance de 9 bâtiments du Département de la Charente** (enveloppe prévisionnelle globale : 1 900 000 € HT – Valeur avril 2024) comportant :

- une mission globale de conception-réalisation d'un programme de rénovation énergétique des équipements techniques dans le domaine du Chauffage, Ventilation, Climatisation et Eau Chaude Sanitaire (CVC) ;
- le remplacement de productions de chaleur par des pompes à chaleur air/eau et la création d'une chaufferie biomasse ;
- l'entretien-maintenance et le renouvellement des équipements CVC. Les prestations d'entretien maintenance incluent la fourniture d'énergie (gaz et biomasse) pour une partie des sites et le pilotage de l'ensemble des installations ;
- Une prestation concernant la sensibilisation des usagers aux économies d'énergie est attendue également.

Code CPV	Libellé CPV
45300000-0	Travaux d'équipements du bâtiment
45251000-1	Travaux de construction de centrales électriques et de centrales thermiques
50700000-2	Services de réparation et d'entretien d'installations de bâtiments
45259000-7	Réparation et entretien d'équipements
71000000-8	Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection
45331200-8	Travaux d'installation de matériel de ventilation et de climatisation
38410000-2	Instruments de comptage

Le présent marché pourra éventuellement bénéficier de fonds européens (FEDER).

Les candidats admis à présenter une offre pourront se voir verser une prime (Précision dans le DCE) sous réserve de la remise d'une offre considérée comme conforme.

Une indemnité sera versée à chaque candidat admis à présenter une offre, si celle-ci n'est pas retenue à l'issue de la procédure et à condition qu'elle ne soit pas qualifiée d'offre irrégulière, d'offre inappropriée ou d'offre inacceptable. Le montant de la prime s'élève à 12 000 € HT.

■ **Caractéristiques principales du contrat :**

 Objet du contrat	Marché public global de performance de 9 bâtiments du Département de la Charente
 Type de contrat	Marché global de performance
 Structure	Lot unique – Conception, travaux, maintenance, entretien, fourniture d'énergie
 Lieu d'exécution	9 bâtiments du Département de la Charente (agglomération d'Angoulême) Code NUTS FRI31
 Délai	72 mois à compter du 1 ^{er} janvier 2025 à titre indicatif
 Variation des prix	Révisibles (formule)
 Nature des prix	Mixtes

■ **Allotissement :**

La consultation n'est pas décomposée en lots. La dévolution en lots séparés est de nature à restreindre la concurrence et risque de rendre techniquement difficile et financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations. En effet, la réalisation des projets de chacun des bâtiments en parallèle permettra de mutualiser les moyens humains et matériels du Titulaire.

■ **Description du contrat**

Le marché public global de performance (article L2171-3 du Code de la commande publique) concerne la rénovation énergétique des équipements techniques CVC des bâtiments et décarbonation de leur approvisionnement énergétique.

Les prestations portent sur la conception et la réalisation d'un programme de rénovation énergétique et de décarbonation de l'approvisionnement énergétique des équipements techniques. Elles comprennent également la fourniture (achat) et/ou la gestion de l'énergie (gaz, bois), l'entretien-maintenance des équipements énergétiques, le pilotage des installations, la sensibilisation des usagers, le gros entretien-renouvellement des matériels.

Le titulaire réalisera un plan de mesures et de vérifications de la performance, dans le cadre de l'intéressement financier du titulaire aux baisses de consommation d'énergie.

Au titre du marché, les candidats devront notamment réaliser des prestations dans les domaines suivants : architecture, gros œuvre, couverture, structure, énergie, fluides, GTC, exploitation d'équipements thermiques, acoustique, CSSI.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Procédure avec négociation (Article R2124-3 3° marché comportant des prestations de conception, R2172-1 et suivants - Code de la commande publique) et articles R2161-12 à R2161-20.

La négociation se déroulera en une ou plusieurs phases, à l'issue desquelles, sur la base des critères de jugement des offres, le pouvoir adjudicateur sélectionnera les candidats avec lesquels il continuera à négocier.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera choisie, après classement des offres, par la personne ou l'organe compétent.

Le pouvoir adjudicateur pourra en toute hypothèse décider d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Si le titulaire d'un marché global n'est pas lui-même une petite ou moyenne entreprise ou un artisan, la part minimale qu'il s'engage à confier, directement ou indirectement, à des petites et moyennes entreprises ou à des artisans, en application de l'article L. 2171-8 du Code de la commande publique, est fixée à 10 % du

montant prévisionnel du marché, sauf lorsque la structure économique du secteur concerné ne le permet pas.

■ **Limitation du nombre de candidats admis à présenter une offre :**

Le nombre de candidats admis à présenter une offre est limité à 3.

Sous réserve d'un nombre suffisant, le nombre minimal de candidats invités à présenter une offre est de trois, conformément à l'article R. 2142-17 du code de la commande publique.

■ **Variantes**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur :

<https://marchespublics.lacharente.fr>.

■ **Dossier de consultation au stade candidature**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation
- Eléments programmatiques
- Fichier de présentation des candidatures et des références

■ **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution. Dans le cas d'un groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire.

Il est interdit de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres pour un même lot, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ **Compétences attendues :**

Au titre du marché, les candidats devront notamment réaliser des prestations dans les domaines suivants : architecture, gros œuvre, couverture, structure, énergie, fluides, GTC, exploitation d'équipements thermiques, acoustique, CSSI.

■ **Visite des lieux ou consultation sur place de documents :**

La visite en phase candidature n'est pas prévue. Les candidats admis à remettre une offre seront invités à une visite sur site en présence de l'assistant à maîtrise d'ouvrage. Les modalités de la visite seront définies ultérieurement. Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 180 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres finales.

3. Modalités de remises et d'analyse des candidatures

■ **Modalités de remise des candidatures :**

Les propositions doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <http://marchespublics.lacharente.fr>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

<u>Adresse postale</u>	<u>Adresse physique</u>
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE PÔLE RESSOURCES / D.J.C.P Service de la commande publique 31 boulevard Emile Roux CS 60 000 16917 ANGOULÊME CEDEX	DEPARTEMENT DE LA CHARENTE PÔLE RESSOURCES / D.J.C.P Service de la commande publique 36 rue de l'Arsenal Bureau 1.06 16000 ANGOULÊME

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français. Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

■ **Remise par voie électronique :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

■ Régularisation des candidatures :

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une candidature irrégulière de la régulariser. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi la candidature du candidat sera définitivement rejetée.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://marchespublics.lacharente.fr>. A cet effet, le candidat renseignera son adresse courriel à l'acte d'engagement. Le candidat s'assure d'une adresse mail valide.

■ Contenu des candidatures pour chaque co-traitant :

1. Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Les candidats doivent remettre les documents suivants :

- Une lettre de candidature (ou DC1), dûment remplie, présentant le candidat ou le groupement, signée par une personne dûment habilitée pour engager le candidat ou le groupement, ainsi que, le cas échéant, l'habilitation du mandataire par ses co-traitants à signer l'offre ;
- Une déclaration du candidat (ou DC2) par membre du groupement, dûment remplies ;
- Ou Document Unique de Marché Européen (DUME)

Nota : La réponse par le Document Unique de Marché Européen (DUME) est fortement recommandée. Le DUME est un formulaire standard de l'Union Européenne qui peut être utilisé pour candidater aux marchés publics.

Pour renseigner votre DUME, il vous suffit de vous rendre sur le profil d'acheteur : <http://marchespublics.lacharente.fr> et de choisir le DUME comme modalité de réponse. Le DUME est notamment pré-rempli sur la base du numéro SIRET. Il permet de :

- bénéficier d'une reprise des données légales de l'entreprise (raison sociale, adresse, mandataires sociaux)
- bénéficier d'une reprise des données concernant la taille de l'entreprise et son chiffre d'affaires global
- d'attester du respect des obligations sociales et **fiscales** grâce à une requête automatisée auprès des administrations concernées (DGFIP, ACOSS).
- la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s), si le candidat est en redressement judiciaire,
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'entre dans aucune des interdictions de soumissionner mentionnées aux articles L. 2141-1 et suivants du code de la commande publique et, notamment, qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

2. Capacité économique et financière :

Les candidats doivent remettre les documents suivants :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ;
- Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents ;
- Bilans ou extraits de bilan, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

3. Capacité technique et professionnelle :

Les candidats doivent remettre les documents suivants pour chaque membre du groupement :

- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
- Présentation d'une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date, le lieu et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date, le lieu d'exécution des travaux et le destinataire public ou privé et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants. L'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres ;
- Indication des titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché public.

4. Information relative à la profession

Pour l'architecte sont notamment attendus les documents suivants : -Soit une copie d'attestation d'inscription au tableau régional de l'ordre des architectes. Conformément à l'article 10, alinéa 1 de la loi n°77-2, le candidat ou groupement doit comporter un opérateur exerçant la profession d'architecte : Titulaire du diplôme d'Etat d'Architecte et de l'habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre ; Ou titulaire du DPLG équivalent ; ou preuve par tout moyen : Du droit d'exercer sur le territoire français (dans le cas de l'exercice temporaire et occasionnel de la profession : déclaration écrite préalable auprès du conseil régional de l'ordre des architectes ; décision notifiée de l'ordre des architectes ; etc...) Ou de l'équivalence à ce droit : le candidat devra fournir des documents pertinents équivalents permettant d'attester que les conditions d'exercice sont remplies, notamment au regard des diplômes, qualifications, titres ou tout autre condition exigée.

Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le maître de l'ouvrage s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées ci-dessus. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché.

5. Un fichier à compléter, respectant impérativement la trame fournie en PJ et composé des éléments suivants :

- Présentation de l'équipe (mandataire, composition de l'équipe, moyens, ancienneté, chiffre d'affaires).

■ Critères de jugement des candidatures :

Les candidats devront disposer de capacités professionnelles, techniques et financières adaptées au regard de l'objet et de l'importance du marché ; l'appréciation est globale.

Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, les candidats peuvent demander que soient prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre les opérateurs et eux. Dans ce cas, les candidats justifient des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apportent la preuve qu'ils disposeront des capacités nécessaires pour l'exécution du marché.

Les candidatures sont analysées et classées en fonction des critères hiérarchisés dans l'ordre décroissant suivant :

1. Capacités techniques et professionnelles
2. Capacités économiques et financières

4. Modalités de remise et d'analyse des offres

Elles seront définies dans le DCE remis aux candidats admis à soumissionner.

5. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://marchespublics.lacharente.fr>. La réponse est adressée au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide. En cas d'empêchement, écrire à : marchespublics@lacharente.fr

■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat. En l'absence de publication de l'avis ou de la notification, la juridiction peut être saisie jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du Code de justice administrative.

Ce recours contentieux peut également être adressé via l'application internet Télérecours citoyens, à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Tout recours contentieux notifié au pouvoir adjudicateur devra obligatoirement l'être à l'adresse suivante : marchespublics@lacharente.fr

Les recours doivent être adressés à :
Tribunal Administratif de Poitiers

15 rue de Blossac
86000 POITIERS
Téléphone : 05.49.60.79.19
Courriel : ta-poitiers@juradm.fr
Télécopie : 05.49.60.68.09
Site internet : <http://www.ta-poitiers.juradm.fr/ta/poitiers>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : dpo@lacharente.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance) [Formulaires candidats \(DAJ\)](#)